

Accusé

Monsieur Franck Lavier
Avocate : Maitre Roy-Nansion

Plaignante

Madame Cassandra Lavier (fille de Franck et Sandrine Lavier)
Avocate : Maitre Hamani

Témoin

Monsieur Lucas Lavier(fils de Franck et Sandrine Lavier)

Président du tribunal

Monsieur Manuel Rubio-Gullon

Audience du 22 septembre 2023 qui durera toute la journée
Voici un compte rendu de ce procès.

8h30,début de l'audience.

Cassandra demande une audience à huis-clos.

Le tribunal rejette sa demande.

L'audience est ouverte.

Le Président, à Franck Lavier : Quelle est votre version des faits ?
L'accusé F.L. : Je n'ai rien à me reprocher

Le Président, à Cassandra Lavier : Aujourd'hui, que souhaitez-vous ?
La plaignante C.L. : (silence)

Le Président, annonce qu'il va procéder par questions.

Le Président, à Cassandra Lavier : Est-ce que vous pourriez nous rappeler votre histoire personnelle et familiale ?
La plaignante C.L. : C'est compliqué

Le Président à Cassandra Lavier : Pourquoi c'est compliqué ?
C.L. : A cause des placements très jeunes, les liens n'ont alors pas été créés.

Le Président, à Cassandra Lavier : Comment avez-vous vécu votre premier placement chez Monsieur et Madame L.* ?
* Madame L. est la première famille d'accueil de Cassandra (jusqu'à ses 6 ans).
C.L. : Bien, j'avais une bonne relation avec madame L.

Commentaire : Dommage pour elle qu'elle ne soit pas restée dans cette famille d'accueil, elle le dira elle-même dans une lettre titrée « terrible enfance » retranscrite plus bas.

Le Président, à Cassandra Lavier : Comment s'est passé le retour chez vos parents en 2006 ?

C.L. : J'étais petite, mes souvenirs ne sont plus trop d'actualités. C'était un retour que mes parents attendaient beaucoup

Le Pdt. : Vous avez déclaré à l'époque que vous subissiez au domicile familial des faits que l'on peut qualifier de violents ; est-ce que vous vous en souvenez ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Je ne vais pas revenir sur l'aspect pénal de cette affaire mais ces violences vont entraîner un nouveau placement pour vous qui aura lieu du 24 février 2011 au 31 juillet 2013. Durant ce deuxième placement vous avez exprimé le souhait de revenir chez vos parents

C.L. : C'est ça

Le Pdt. : Comment s'est passé ce deuxième placement en famille d'accueil ?

C.L. : Moins bien

Le Pdt. : Vous allez revenir chez vos parents le 31 juillet 2013 dans le cadre d'un dispositif d'aménagement en famille qui se terminera en septembre 2014

C.L. : C'est ça

Le Pdt. : Comment s'est passée ce dispositif ?

C.L. : Il s'est très bien passé

Le Pdt. : Comment ça se passait à la maison ?

C.L. : Ça se passait bien

Le Pdt. : Vous aviez une bonne relation avec Helen votre tante ?

C.L. : Oui

Commentaire : le Président parle spontanément de cette personne et à son évocation Cassandra se voit très émue.

Le Pdt. : Vous vous confiez beaucoup à elle ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Quand est-ce qu'elle est décédée ?

C.L. : (silence - les larmes aux yeux de Cassandra Lavier)

Le Pdt. : Vous ne voulez pas parler du décès de votre tante ?

C.L. : (silence)

Le Président : Donc votre tante décède le 1^{er} avril 2016

Le Pdt. : Comment vous définiriez votre relation avec votre mère ?

C.L. : Il n'y avait pas de relation mère fille

Le Pdt. : Est-ce que vous pouviez vous confier à elle facilement ?

C.L. : Non je n'y arrivais pas

Le Pdt. : Comment vous définiriez la personnalité de votre mère ?

C.L. : Elle a toutes les qualités d'une mère

Le Pdt. : Comment définiriez-vous votre relation avec votre père ?

C.L. : C'est la même chose

Le Pdt. : Comment définiriez-vous la personnalité de votre père ?

C. L. : C'est quelqu'un de joyeux et de courageux

Le Pdt. : Ce sont des choses positives, il y en a-t-il des négatives ?

C.L. : La seule chose que je lui reproche c'est son absence de tact et sa façon de se comporter

Le Pdt. : Pensez-vous que parfois cela a pu aller au-delà d'une simple absence de tact ?

C.L. : Je ne sais pas

Le Pdt. : Est-ce que vous avez pu à certains moments craindre votre père ?

C.L. : Dans quel sens ?

Le Pdt. : Dans le sens où en août 2016 vous aviez exprimé de la crainte à l'égard de votre père, vous avez déclaré ne pas vouloir d'une confrontation avec lui parce qu'il est dominant et qu'il vous faisait peur. Est-ce que votre père a pu faire naître parfois en vous de la crainte ?

C. L. : Parfois c'est possible

Le Pdt. : Quelle est votre relation avec votre frère Lucas ?

C. L. : On était proche étant plus jeune mais depuis 2016 on ne se parle plus

Le Président demande à Cassandra de citer la date de naissance et le prénom de ses quatre enfants nés entre mai 2019 et août 2023, ce qu'elle fait.

Le Président. : Qui sont les parrains marraines de votre fille aînée ?

Cassandra Lavier : Il n'y a en a pas

Le Pdt : Et si vous aviez dû choisir un parrain à qui l'auriez-vous proposé ?

C.L. : à Lucas*

*Lucas Lavier est le frère de Cassandra Lavier.

Le Pdt. Pourquoi auriez-vous choisi Lucas alors que vous ne vous parliez plus ?

C.L. : Parce que ça aurait pu nous rapprocher

Le Pdt. Pouvez-vous définir votre relation avec Madame L.*

C.L. : C'était un peu comme une relation mère fille je pense

Rappel * Madame L. est la première famille d'accueil de Cassandra (jusqu'à ses 6 ans).

Le Pdt. : C'est quelqu'un à qui vous accordiez votre confiance ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Donc si vous étiez dans une situation difficile vous n'hésiteriez pas à vous confier à madame L. Pensez-vous qu'elle vous donnerait de bons conseils ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Est-ce que vous pouvez nous parler de votre scolarité à partir de la 3ème et vous souvenez-vous de votre surnom à l'école ?

C.L. : Oui, on m'appelait l'affaire Outreau

Le Pdt. : Ça été compliqué à vivre ?

C.L. : J'ai été harcelée à cause de ça

Le Pdt. : Comment avez-vous fait pour surmonter tout ça ?

C.L. : J'étais très en colère

Le Pdt. : Comment avez-vous vécu votre scolarité depuis l'affaire Outreau ?

C. L. : Difficile, j'avais l'étiquette Outreau.

Le Pdt. : Comment vous vous sentiez aux vacances de Pâques 2016 ?

C.L. : (silence)

Le Président propose de procéder par question.

Le Président : Est-ce que vous vous sentiez bien à cette époque ?

Cassandra Lavier : Non

Le Pdt :Ça faisait longtemps ce mal être ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Comment ça se traduisait ?

C. L. : Ça n'allait pas du tout, c'était un tout

Le Pdt. : Si vous deviez donner un conseil à la Cassandra de 2016, lequel serait-il ?

C. L. : De ne pas baisser les bras

Le Pdt. : A cette époque du printemps 2016 est-ce que vous pleuriez souvent ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Est-ce que vous aviez des amis au lycée Mariette ?

C.L : Oui

Le Pdt. : Qui sont ses amis ?

C.L : Mlle G.

Le Pdt. : Est-ce qu'il n'y avait pas aussi une Mademoiselle A. ?

C.L. : (inaudible)

Le Pdt. : Donc vous vous souvenez de Mlle G. comme quelqu'un avec qui vous aviez un lien d'amitié

C.L. : Oui

Le Pdt. : Est-ce qu'il a pu arriver qu'elle s'inquiète pour vous ?

C.L. : (inaudible)

Le Pdt. : Est-ce que vous vous souvenez si vous alliez régulièrement à l'infirmerie du lycée ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Pourquoi ?

C.L. : Pour m'évader

Le Pdt. : Pour vous évader de quoi ?

C.L. : Parce que je ne me sentais bien nulle part

Le Pdt. : Vous vous sentiez bien à l'infirmerie parce qu'en sécurité ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Toujours à cette même époque auriez-vous eu comme petit ami Monsieur F. ?

C.L. Oui

Le Pdt. : Est-ce que vous vous souvenez des messages que vous vous envoyiez ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Quel type de messages ?

C.L. : Des messages ambigus

Le Pdt. : Est-ce que cette relation vous faisait du bien ?

C.L. : Non

Le Pdt. : Comment allait Cassandra à cette époque et un peu avant ?

C.L. : Elle se sentait mal dans sa peau

Le Pdt. : Pourquoi ça allait mal dans votre peau ?

C.L. : Parce que je me rabaissais plus bas que terre

Le Pdt. : Pourquoi aviez-vous ce comportement ?

C.L. : Je ne pourrais pas l'expliquer

Le Pdt. : Souvenez-vous de la journée du 31 mai 2016 ?

C. L. : Non

Le Pdt. : C'était un mardi, votre camarade, Mlle G. a été convoquée et entendue par la police ; Aurait-elle raconté n'importe quoi ?

C. L. : Elle a exagéré sur les faits

Le Pdt. : Pouvez-vous me dire ce que veut dire pour vous le mot exagération ?

C.L. : C'est amplifier les choses

Le Pdt. : Peut-on amplifier quelque chose qui n'existe pas ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Ça n'est plus de l'amplification, si ça n'a pas existé c'est de la fabulation

C.L. : (elle regarde son avocate longuement puis le président lui propose de suspendre, ce qu'elle accepte)

L'audience est suspendue.

Le Président : Ce n'est pas trop dur pour vous, cette audience ?

Cassandra Lavier : Un peu compliqué mais ça va

Le Pdt : Alors nous évoquions votre amie Mlle G.* et je vous demandais si à votre sens ce qu'elle avait dit était un peu amplifié ou est-ce qu'elle a totalement vrillé ?

C.L. : Je ne sais pas

*Mademoiselle G. est une amie de lycée de Cassandra, c'est avec Mlle G. que Cassandra s'était rendue dans le bureau de la CPE pour tenter de parler en tendant une lettre qu'elle avait écrite et titrée « terrible enfance » citée plus bas.

Le Président passe maintenant au témoignage de Mlle G. entendue le 2 juin 2016.

Mlle G. dit à la police :

*« Cassandra est venue chez moi le mardi 31 mai vers 13h35 alors que d'habitude nous nous rejoignons devant le lycée. Ça m'a paru bizarre qu'elle vienne jusqu'à chez moi. Elle est arrivée et elle s'est mise directement à pleurer, je lui ai demandé ce qu'elle avait et elle m'a dit que ça n'allait pas chez elle. Je devais lui demander pourquoi pour savoir ce qui n'allait pas. J'ai insisté en lui demandant si c'était vraiment grave. Elle m'a juste dit qu'elle ne voulait plus rentrer chez elle, ça m'a inquiétée parce que je trouvais ça bizarre qu'elle ne veuille plus rentrer chez elle. J'ai insisté en lui posant des questions puis elle m'a donné des mots * pour que j'essaie de comprendre ce qu'elle voulait dire. ».*

* Des mots, on parle ici d'un jeu avec des mots pour arriver à parler

La policière demande à Mlle G. :

« Quel est le premier mot que Cassandra a dit » ?

Mlle G répond : *« le premier mot c'est le mot viol et après elle ne parlait plus elle continuait à pleurer et au final elle m'a dit que c'était son père. Que son père allait vérifier si son petit frère dormait et en profitait pour aller dans sa chambre. Elle m'a dit que ce n'est pas arrivé qu'une seule fois et que ça dure depuis 1 ans et demi. ».*

Mlle G. poursuit son témoignage le lendemain et dit : « *On n'en a pas reparlé, je suis allée au lycée et c'est là qu'elle m'a donné sa lettre ** ».

* Lettre titrée « terrible enfance » citée plus bas

La policière demande : « *Quelle a été votre réaction ?* »

Mlle G. répond : « *Je lui ai dit qu'elle ne pouvait pas rester comme ça, qu'il fallait qu'elle en parle à quelqu'un. Elle m'a dit que ça se passait surtout le week-end quand sa mère partait souvent dormir chez son oncle.* ».

Le Président : Vous souvenez vous de tout cela ?

Cassandra Lavier : Pas du tout

Le Pdt : Ce jour-là le 31 mai 2016 vous êtes bien allée directement chez votre amie Mlle.G alors que d'habitude vous vous rejoigniez au lycée ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Mlle G. dit, que le premier mot prononcé c'est le mot « Viol », est-ce que c'est vrai ?

C.L. : Le mot viol n'est pas sorti de ma bouche une seule fois

Le Pdt. : Quand Mlle G. dit qu'au final vous aviez avoué que c'était votre père, est-ce que c'est vrai ?

C.L. : Je ne m'en souviens pas

Le Pdt. : Tout à l'heure vous avez dit que le mot viol n'est pas sorti de votre bouche donc là c'est sûr c'est non ; mais quand elle dit : « Au final elle m'a dit que c'était son père » là, vous ne vous en souvenez plus ?

C.L. : Tout ce que je sais c'est que du moment où je me suis confiée, je n'ai jamais prononcé le mot viol une seule fois

Le Pdt. : Mlle G. dit, que ça n'allait pas chez vous et que vous ne vouliez pas rentrer à votre domicile

C. L. : Je ne m'en souviens plus

Le Pdt. : Mlle G. dit, que vous aviez peur que votre mère vous renie

C. L. : Je n'ai pas le souvenir de cette conversation

Le Pdt. : Mlle G. dit, : « Que cela se passait surtout le week-end quand sa mère partait souvent dormir chez son oncle. » Est-ce qu'à partir du décès de votre tante Hélène, vous vous êtes retrouvée seule ou presque avec votre père au domicile familial ?

C. L. : Je ne sais plus je ne veux pas dire de bêtises

Le Pdt. : Mlle G. dit, : « Que son père allait vérifier si son petit frère dormait et qu'il en profitait pour aller dans sa chambre et que cela durait depuis un an et demie

C.L. : (Inaudible)

Le Pdt. : Avez-vous remis cette lettre à Mlle G. ?

C. L. : Oui

Le Pdt. : Vous souvenez vous que lorsque vous lui avez remis cette lettre, elle vous ait dit : « Tu ne peux pas rester comme ça » et qu'il fallait que vous en parliez à quelqu'un ?

C.L. : Je ne me souviens plus

Le Président fait projeter la lettre « Terrible enfance » dans la salle d'audience.

Terrible enfance

Le 1^{er} juin 2016 à 16h50

Bonjour, l'histoire que je vais vous raconter c'est mon histoire étant bébé. Je fus retirée à mes parents à mes 18 mois jusqu'à mes 6 ans par rapport à une affaire d'attouchement sexuel sur des enfants. Mes parents ont alors été placés en prison durant toutes ces années. Cette histoire, c'est l'affaire Outreau. Durant leur incarcération, je me suis retrouvée en famille d'accueil. Ils m'ont apporté beaucoup de bonheur, avec eux je me sentais bien mais ce n'était qu'un placement, ce n'était pas éternellement, même si je l'aurais voulu. Donc à mes 6 ans je suis retournée chez mes parents. Tout allait bien au début jusqu'au jour où moi et mon frère allions nous resservir des gâteaux de nos parents. Mon père a commencé à nous lever la main dessus mais lors de mes 11 ans j'ai décidé d'amener mon frère loin de mon père, donc j'ai amené mon petit frère chez tata Sylvie, mais tata Sylvie ne pouvait pas nous garder sinon elle aurait eu des ennuis. Donc tata Sylvie nous a amenés à la MDS qui ont décidé de nous placer dans un foyer à Outreau, le temps de nous trouver autre chose. Quand ils eurent trouvé nous sommes retournés à Callais au village d'SOS enfants. Nous y sommes restés pendant 4 ans, nous avons tissé des liens avec des enfants de la-bàs. Depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui j'ai fait des petites bêtises mais ce qui s'est passé ensuite est plus dangereux et interdit. Je ne peux pas le dévoiler comme ça car c'est compliqué de dénoncer une personne que l'on aime surtout si c'est la personne qui nous a conçue. Tout le monde me conseille d'en parler aux services sociaux mais je n'y arrive pas, cela détruirait ma maman et je ne veux pas ça, je préfère partir de chez moi et me détruire la vie que de dénoncer cela. Ce serait un drame pour mes petites sœurs et mes petits frères. Donc pour conclure je vais avoir 17 ans dans 96 jours et je vais demander avant mes 17 ans un placement provisoire jusqu'à mes 18 ans dans un foyer car je ne peux plus continuer comme ça, et surtout je ne veux plus cacher ce truc à ma mère, là, ce truc, c'est un truc grave et je ne suis pas foutue de lui dire. Avec un lourd passif derrière notre famille, si je venais à dénoncer mon père, il serait en prison pour je ne sais combien de temps.

Cela continue chaque fois qu'il y a des pulsions et qu'il se retrouve seul avec moi.

*Attouchements. **

** Ces deux dernières phrases ont été rajoutées au bas de la lettre par Cassandra lorsqu'elle était dans le bureau de la CPE. À ce moment elle était en compagnie de son amie Mlle G, de la CPE et de deux infirmières.*

Le Président : Est-ce que cette lettre vous dit quelque chose ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Pdt : Est-ce que vous êtes l'auteure de cette lettre ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : L'avez-vous écrit sous la contrainte ?

C.L. : Non

Le Pdt. : Pourquoi avez-vous rédigé cette lettre ?

C.L. : Parce que je me sentais mal dans ma peau

Le Pdt. : Maintenant nous allons revenir sur le week-end précédent cette lettre. Ce week-end là vous étiez allée dormir chez Aurore* le vendredi soir, et, le samedi vous n'étiez pas allée au lycée par ce que vous gardiez sa fille. Est-ce que ça vous dit quelque chose ?

C.L. : Non

* Aurore est la belle fille de Franck Lavier, la première fille de Sandrine Lavier.

Le Pdt. : Non ? Vous aviez été punie par votre maman qui avait été informée par le lycée de votre absence. Suite à quoi votre maman vous a punie de portable jusqu'au 10 juin. Est-ce que ça vous rappelle quelque chose ?

C.L. : Je ne sais pas

L'avocate de Franck Lavier, Maître Roy-Nansion prend la parole et dit : « Elle a été punie de téléphone et de sorties ! »

Le Président : Par ce que quand vous dites ne pas être bien dans votre peau, est-ce que c'était parce que vous n'aviez pas de portable ou est-ce que c'était à cause de quelque chose de plus grave ?

Cassandra Lavier : (silence)

Le Pdt. : Vous faites référence à des choses graves dans votre lettre. Quelles sont ces choses graves ?

C.L. : Je ne sais plus

Le Pdt. : D'accord, vous me confirmez bien que vous avez écrit cette lettre parce que vous n'étiez pas bien dans votre peau ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier, à Cassandra Lavier: Cassandra, vous permettez que je vous appelle Cassandra ? Pourquoi avez-vous précisé l'heure sur la lettre ?

Cassandra Lavier : Je ne me souviens pas

Le Président passe maintenant au témoignage de Madame L.*entendu par la police le 6 juin 2016.

Rappel * Madame L. est la première famille d'accueil de Cassandra (jusqu'à ses 6 ans).

Madame L. dit à la police :

« Depuis un bon mois, Cassandra revient à la maison pour me dire « Bonjour » à l'insu de ses parents. Quelques fois elle monte avec nous et elle dit à ses parents qu'elle monte avec une amie. Après je vais la redéposer près de chez elle. Elle est peut-être venue une quinzaine de

fois en un mois. Jusqu'à il ya 2 semaines où j'ai senti que ça n'allait pas bien au téléphone, elle pleurait. La semaine dernière elle m'a appelée avec le portable d'une amie, elle m'a dit qu'elle n'avait plus de portable (suite à la punition de sa mère par ce qu'elle n'était pas allée au lycée) et qu'elle ne pourrait plus venir et que ça n'allait pas du tout chez elle. Le 31 mai, elle m'a envoyé un message texto toujours avec le même portable et elle m'a dit: « Coucou je vais demander pour être placée car ma mère dit que je fais trop de conneries et il y a quelque chose que je ne peux pas dire qui m'empêche de vivre tranquillement ». Je lui ai dit d'écouter son cœur. Le lendemain, elle m'a envoyé un message pour que je la rappelle à 11h. Je l'ai donc appelée, elle m'a dit qu'elle avait quelque chose à me dire mais qu'elle n'arrivait pas à me le dire, qu'elle en avait parlé à ses copines et que c'était grave. Je lui ai demandé ce que c'était mais elle ne voulait pas me le dire au téléphone. J'ai insisté en lui disant que je ne le répéterais à personne. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas par ce que c'était grave. Je lui ai demandé si quelqu'un lui avait fait quelque chose, elle m'a dit oui. J'ai donc insisté et elle m'a dit que c'était l'un de ses parents. J'ai demandé si c'était son père et elle m'a dit oui. Je lui ai dit qu'elle ne pouvait pas rester comme ça et que si elle n'allait pas voir les services sociaux aujourd'hui ou demain c'est moi qui irai. Elle m'a répondu qu'elle ne savait pas ce qu'elle allait faire ».

L'avocate de Franck Lavier, Maître Roy- Nansion, prend la parole et précise : « Au lycée Il y a eu deux absences, une du 21 une autre du 28 mai. »

Le Président : Est-ce que cette conversation avec Madame L. vous vous en souvenez un petit peu ?

Cassandra Lavier. : Non, ça remonte à loin

Le Président : Est-ce que cette conversation pourrait avoir eu lieu ?

Cassandra Lavier : Oui, elle pourrait avoir eu lieu

Le Président. : Vous souvenez-vous d'avoir envoyé ce texto à Madame L. ?

Cassandra Lavier : Non, ça remonte à trop loin

Le Président : Madame L. vous a répondu d'écouter votre cœur. Est-ce une réponse que pourrait vous donner Madame L. ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Ce n'est donc pas une invention de Madame L.

Cassandra Lavier : Non

Le président : Nous allons maintenant arriver à la journée du 2 juin 2016*.

* La journée du 2 juin 2016 c'est le jour où Cassandra Lavier a essayé de parler à des adultes de son lycée, notamment à la CPE à qui elle a donné la lettre « Terrible enfance ».

Le Président : Le 2 juin 2016 vous vous êtes rendu au bureau de la CPE de votre lycée, vous souvenez vous si vous étiez accompagnée ?

Cassandra Lavier : Il me semble que oui

Le Président : C'est en effet ce que rapporte la CPE, vous étiez accompagnée de Mlle G.

Le Président : De manière générale, est-ce qu'on va voir la CPE de son établissement scolaire avec quelqu'un ou est-ce qu'on y va seul ?

Cassandra Lavier : En général on y va seul

Le Président. Est-ce que vous vous souvenez dans quel état vous étiez ce jour-là ?

Cassandra Lavier : Je ne sais plus

Le président passe maintenant au témoignage de Madame F. * :

* Madame F. est l'ancienne CPE du lycée Mariette en 2016.

Témoignage de Madame F. :

Le Président : La CPE dit : *« Cassandra était en larmes, elle m'a dit qu'elle n'arrivait pas à parler mais elle m'a tendu une lettre. J'ai lu la lettre et je n'ai pas trop posé de questions à Cassandra, mais vu qu'elle dit « que c'était un truc grave et qu'elle n'était pas foutue de le dire, que ça parlait de prison », j'ai demandé à Cassandra si son père lui avait fait quelque chose. Cassandra m'a dit que oui, elle m'a dit aussi que madame L. lui avait dit d'en parler à quelqu'un avant lundi, sinon c'est elle qui le ferait. Son amie Mlle G. m'a dit qu'elle aussi lui avait conseillé de parler. Toujours dans le bureau, l'infirmière a posé des questions à Cassandra mais Cassandra ne voulait pas parler. Alors nous lui avons demandé si elle voulait écrire et c'est là qu'elle a rajouté les deux dernières lignes en bleu au bas de la lettre. ».*

Le Président : Est-ce bien vous qui avez rajouté la mention au bas de la lettre qui précise : « Cela continue chaque fois qu'il a des pulsions et qu'il se retrouve seul avec moi. Attouchements. » ?

Cassandra Lavier : C'est possible

Le Président : Si vous étiez quelqu'un d'extérieur et que vous lisiez ce courrier qu'est-ce que vous comprendriez ?

Cassandra Lavier : Je ne saurais pas dire

Le Président. : Est-ce que vous comprenez la réaction d'inquiétude qu'ont eu la CPE et les infirmières ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Dans ces lignes vous dites « il », qui est « il » ?

Cassandra Lavier : (silence)

Le Président : Vous avez dit que c'est très compliqué de dénoncer une personne que l'on aime surtout si c'est la personne qui vous a conçu(e). Du coup j'essaye de savoir est-ce que la personne en question est votre père ?

Cassandra Lavier : C'est possible

Le Président précise : Une expertise graphologique datant du 4 novembre 2020 arrive à la conclusion que c'est bien vous qui avez écrit la lettre dans son intégralité.

Le Président passe maintenant à une audition de Cassandra Lavier devant les services de police datant du 2 juin 2016. L'audition a été filmée et est projetée dans la salle d'audience.

La vidéo est avancée à 1h26. On y voit Cassandra plus jeune, en larme devant la policière qui lui demande : « Tu m'as bien dit toute la vérité, tu ne dis pas tout ça simplement parce que tu ne veux plus rentrer chez toi ? » Cassandra répond : « Non, je dis la vérité. ».

Le Président : Vous souvenez-vous de cette audition ?

Cassandra Lavier : Non

Le Président : Sur la vidéo vous semblez très émue ; est-ce que vous vous souvenez si vous étiez émue ou déstabilisée durant cette audition ?

Cassandra Lavier : On l'entend

Le Président : Je voudrais vous entendre un peu plus sur les faits. Je suppose que vous ne vous souvenez plus de ce que vous avez dit ?

Cassandra Lavier : Non

Le Président : Je vais donc vous dire ce que vous avez dit: « Au début, quand il a commencé à faire ça, il me pelotait les seins. Après il a commencé à me toucher les fesses. Le soir, quand j'étais toute seule dans ma chambre, il venait se frotter à moi, après il me léchait là où il ne faut pas et puis il le faisait à répétition. Il m'a déjà mis un doigt. » La policière vous demandait par ce que vous pleuriez si c'était difficile d'en parler et vous avez répondu « oui, le plus dur c'est d'expliquer ça alors que c'est mon père. ».

Le Président. : Que pouvez-vous me dire sur ces déclarations que vous avez faites à la policière ?

Cassandra Lavier : Je ne me rappelle plus

Le Président : Vous ne vous rappelez plus de vos déclarations mais c'est important que vous réfléchissiez très fort par ce que ça change beaucoup de choses

Le Président : Est-ce que ces faits se sont passés, ont pu se passer, ou ne se sont jamais passé ?

Cassandra Lavier : (silence)

Le Président propose de suspendre l'audience quelques minutes.

Le Président : Nous allons essayer de recueillir votre parole

L'avocate de Franck Lavier, Maître Roy-Nansion prend la parole et dit : « C'est très compliqué pour Cassandra de parler et que Cassandra l'entende, Franck Lavier me disait tout à l'heure : « c'est super dur, c'est très courageux » et je pense que son père souffre beaucoup.

Le Président : Je vous ai donné connaissance des déclarations que vous avez faites à la police le 2 juin 2016. Ce que vous allez me dire maintenant est très important pour la suite du dossier et au-delà de ce dossier, c'est très important pour vous, pour la construction de votre vie d'adulte. Et c'est extrêmement important pour Franck Lavier, parce que ça peut avoir des conséquences extrêmement graves. Est-ce que vous m'avez bien compris ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Est-ce que vous êtes certaine de la réponse que vous allez me donner ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Pdt. : Du coup je vous écoute...

C.L. : Concernant les faits qui sont reprochés à mon père, il m'a peloté les seins, c'était un jeu qui a dans ma famille et j'ai amplifié les choses

Le Pdt. Peloter les seins, est-ce que c'était volontaire ou involontaire ?

C.L. : C'était un jeu

Le Pdt. : Est-ce que vous vous souvenez si ce jeu vous mettait à l'aise ?

C.L. : Je ne m'en souviens pas

Le Pdt. : Vous avez trois filles ; est-ce que vous espérez que leur père joue comme cela avec vos filles ?

C.L. : Non

Le Pdt. : J'essaye de comprendre votre ressenti. Vous dites c'était considéré comme un jeu est-ce que c'était considéré comme un jeu par Monsieur Lavier ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Es ce que c'était considéré comme un jeu par vous-même ?

C.L. : J'ai mal interprété

Le Pdt. : Donc à l'époque vous, vous n'aviez pas l'impression de jouer ?

C.L. : Non

Le Pdt. : Les seins c'est une chose mais dans l'audition vous dites : « après il a commencé à me toucher les fesses. » Est-ce qu'il a pu arriver que Franck Lavier vous touche les fesses ?

C.L. (silence)

Le Pdt. : On va laisser Madame Lavier dans sa réflexion

C. L. : (long silence) Il ne s'est rien passé de ce que j'ai dit dans ma déposition

Le Pdt. : Il s'est passé au moins le fait qu'il vous a peloté les seins

C.L. : Ça oui, mais c'est tout

Le Pdt. : Alors il ne vous a jamais touché les fesses, il n'est jamais venu dans votre chambre le soir pour se glisser dans votre lit ?

C.L. : Non

Le Pdt. : Il ne vous a jamais léché le sexe ?

C.L. : Non

Le Pdt. : Il ne vous a jamais mis un doigt dans votre sexe ?

C.L. Non

Le Pdt. : Comment peut-on comprendre cette très grande amplification des faits ?

C.L. : J'ai amplifié les choses parce que j'étais jeune et que j'allais mal, je ne me sentais pas à ma place du tout

Le Pdt. : Mais ça c'était en 2016 ; vous rappelez-vous que vous avez été entendue plus tard en 2018 et en 2019 par le juge d'instruction ?

C.L. : Oui

Le Pdt. : Est-ce que vous vous rappelez de ce que vous aviez dit au juge d'instruction ?

C.L. : Non

Le Président annonce une partie des comptes rendus entre le juge d'instruction et Cassandra Lavier datant du 7 novembre 2018 et du 12 juillet 2019.

Le Président : Je vais donc vous rappeler ce que vous avez dit au juge d'instruction le 7 novembre 2018. Le juge d'instruction vous demande de raconter de manière la plus détaillée possible les faits que vous avez dénoncés. Ce à quoi vous répondez que vous ne savez pas par quoi commencer puis vous indiquez : « C'est dur d'en reparler, ça me fait encore mal. Je repense à ce qu'il m'a fait subir. » Le Juge d'instruction insiste pour que vous vous expliquiez et vous lui répondez : « Il m'a fait des attouchements, je savais que ça allait être dur car j'essaye de refouler tout ce qui s'est passé. ».

Le Président : Vous allez être entendue une deuxième fois par le juge d'instruction le 26 septembre 2019 qui revient sur le fait que le 12 juillet 2019 vous avez écrit un courrier pour demander à retirer votre plainte ; regardons ce courrier.

Courrier où Cassandra demande à retirer sa plainte datant du 12 juillet 2019. :

Le 2 juin 2016, j'ai été victime d'attouchements sexuels, fait malheureux qui m'a amenée à porter plainte contre mon père Franck Lavier pour des attouchements sexuels qui se sont passés en 2016. Or je suis à présent amenée à revenir sur mes déclarations. En effet, je ne compte pas poursuivre les poursuites contre mon père Franck Lavier. Je ne trouve plus l'intérêt de poursuivre cette affaire. Maintenant j'ai ma vie de famille, je ne pense plus forcément à ce qui s'est passé avec mon père. Par la présente, je vous saurais donc gré de bien vouloir retirer ma plainte contre mon père Franck Lavier.

Le Président : Que comprenez-vous avec la première phrase qui évoque des attouchements sexuels ?

Cassandra Lavier : (long silence) je la comprends telle qu'elle a été écrite

Le Président : La compréhension de cette phrase peut-être premièrement : il y a bien des faits d'attouchement sexuels qui se sont passés ou deuxièmement : il ne s'est jamais rien passé. Laquelle de ces deux compréhensions vous paraît la plus évidente ?

Cassandra Lavier : La deuxième

Le Président annonce maintenant le compte rendu d'une audience entre une juge d'instruction et Cassandra datant du 26 septembre 2019.

Le Président : Madame Lavier, le 26 septembre 2019, vous avez déclaré à la juge d'instruction qui vous demandait :

« De quoi vous souvenez-vous ?

- Je sais juste que c'était quand ma mère n'était pas là et c'était dans ma chambre »

- il était où par rapport à vous ?

- Il était allongé à côté de moi sinon il était assis sur le bord de mon lit. ».

La juge vous demande des détails vous répondez « Je ne peux pas tout dire »

La juge reprend :

- « Que s'est-il passé ?

- Il se frottait à moi

- Quelle partie de son corps il frottait à vous ?

- Son sexe

- Vous souvenez-vous du nombre de fois ?

- Je n'ai pas compté

- A quelle fréquence c'est arrivé ?

- Je ne sais plus

- Comment vous vous sentiez après ?

- Mal

- Comment vous réagissiez dans ces moments-là ?

- Après, je me renfermais sur moi-même. Je sais que je pleurais mais après ce que je sentais en moi, je ne sais plus

- Comprenez-vous ce qui se passait dans ces moments-là ?

- A partir du moment où il l'avait déjà fait plusieurs fois, j'avais l'habitude.»

Commentaire : Durant l'énumération de ce compte rendu par le Président, Cassandra et son avocate maître Hamani sont debout à la barre depuis un moment. Maître Hamani a probablement envie de s'asseoir mais au lieu d'aller s'asseoir sur son banc, elle rejoint le banc de Franck Lavier. Elle se retrouve alors assise juste à côté de lui.

Le Président : Pourquoi avoir dit tout ça au juge d'instruction si c'est faux ?

Cassandra Lavier : Parce que j'avais peur qu'on ne me croit pas

Le Président : Vous vous êtes dit « à partir du moment où la machine est enclenchée, quoique je dise, on ne me croira pas » ?

Cassandra Lavier : C'est ça (avec un sanglot dans la voix)

Le président cite une partie du compte rendu d'une confrontation entre Franck Lavier et Cassandra Lavier datant du 9 juillet 2020.

Le Président : Vous avez participé à une confrontation avec votre père, le 9 juillet 2020 où vous avez exprimé le fait d'en avoir assez dit sur l'affaire, en avoir marre et que vous pensiez avoir été claire. Vous dites : « Mon père est passé à autre chose, je suis passée à autre chose ». Vous dites aussi : « je suis en train de me bousiller la santé avec ces histoires parce que ça traîne. ».

Le Président : On comprend votre colère contre la justice, en effet vous avez porté plainte en 2016, là nous sommes en juillet 2020 soit 4 ans plus tard et toujours en train d'enquêter. Vous trouvez cela beaucoup trop long.

Cassandra Lavier : Oui et j'ai demandé d'arrêter

Le Président revient sur le compte rendu de l'audience entre la juge d'instruction et Cassandra datant du 26 septembre 2019

Le Président : La juge d'instruction vous demande si vous maintenez vos déclarations faites devant les services de police et vous répondez : « Oui ». La juge d'instruction vous explique le fonctionnement de la procédure pénale et là, vous dites : « Je peux dire que j'ai menti comme ça, ça s'arrêtera, tout le monde sera content et c'est tout ». La juge d'instruction vous demande si vous confirmez ou non ce que vous aviez déclaré lors de la première audition et vous dites « je confirme ». On demande à Monsieur Lavier si ce que vous dénoncez s'est produit ou pas, il répond « Non ».

On vous demande ce vous pensez de la réponse de votre père, vous répondez : « Je m'en fous ». Plus tard, vous dites : « Je suis en train de tout me remémorer et je n'ai pas envie de me rappeler ça. Ça m'énerve, je veux partir c'est tout, je ne vais pas sacrifier encore une grossesse pour cette histoire. ».

Le Président : Vous dites à la juge d'instruction : « ce serait bien plus simple si je disais que j'ai menti tout le monde sera content » et on s'arrête là. Vous dites bien cela ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Mais vous ne lui dites pas « j'ai menti », au contraire

Cassandra Lavier : Parce j'avais peur des conséquences de faire une fausse déclaration

Le Président : Pouvez-vous me dire si ça été facile de mentir à Mlle G., à Mlle A., à Madame F., à l'enquêtrice deux fois, à la médecin légiste six fois, à la psychologue sept fois, à la juge d'instruction 8, 9, 10 fois. Est-ce que ça été facile de mentir toutes ces fois ?

Cassandra Lavier : Non

Le Président : Quel élément vous amène maintenant à prendre le risque d'avouer avoir fait de fausses déclarations par le passé ?

Cassandra Lavier : C'est une accumulation de choses, j'ai voulu tout arrêter mais personne ne voulait, surtout Maître Chopard*

*Maitre Chopard est l'ancienne avocate de Cassandra Lavier remerciée puis remplacée par maître Hamani au moment de la correctionnalisation des faits.

Le Président : Aujourd'hui ce que vous nous dites concernant les faits passés, c'est qu'il vous pelotait les seins et pour le reste aucun des gestes que vous avez indiqués ne s'est jamais (jamais) produit ?

Cassandra Lavier : C'est ça

Le Président : Vous avez quatre enfants dont trois filles

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Vos enfants c'est vous qui les avez ?

Cassandra Lavier : C'est ça

Le Président : Est-ce que vous confiriez vos filles durant un week-end à Monsieur Lavier ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Procureur, à Cassandra Lavier : Ce que vous avez indiqué comme étant du pelotage de seins, cet espèce de jeu, pas plus inspiré, c'est le « Pouët-Pouët » qui consiste à toucher plus ou moins rapidement les seins d'une femme

L'avocate de Franck Lavier, Maître Roy-Nansion prend la parole et dit : « Pouët-Pouët camion ! »

Le Procureur reprend : Voilà c'est ça, Pouët-Pouët camion

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Est-ce que vous pouvez mimer ?

Cassandra Lavier : (Elle ne mime pas)

Le Président : Ce jeu consistait à saisir les seins et à faire comme ça (il mime)

Cassandra Lavier : Oui

Le Président. : Ensuite il retirait ses mains ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : On a compris la matérialité des faits. Donc ces faits là, vous me confirmez, qu'ils se sont bien produits ?

Cassandra Lavier : Oui

Le Président : Il se sont produits une fois ou à plusieurs reprises ?

Cassandra Lavier : C'était un jeu donc à plusieurs reprises

Le Président : Cela se produisait systématiquement quand la famille était réunie dans des moments festifs ou également quand vous étiez seuls ?

Cassandra Lavier : (Inaudible)

L'avocate de Franck Lavier, à Cassandra Lavier: Vous avez dit tout à l'heure et tout le monde vous a entendu : « Je n'ai jamais vraiment trouvé ma place dans cette famille. » Est-ce que vous pouvez expliquer ce sentiment qui est le vôtre ?

Cassandra Lavier : Les séparations, les placements, tout ça, je l'ai mal vécu et je n'ai pas trouvé ma place

L'avocate de Franck Lavier, à Cassandra Lavier : Il apparaît dans le dossier que votre papa n'est pas quelqu'un de tactile. Est-ce que c'est vrai ?

Cassandra Lavier : (Silence)

L'avocate de Franck Lavier: Pas quelqu'un de tactile ça veut dire quoi pour vous ?

C.L. : A priori je sais qu'il m'aimait

L'avocate de Franck Lavier: Ce que vous dites aujourd'hui c'est que vous savez qu'il vous aime. Vous êtes donc consciente de l'amour que votre papa a pour vous mais il n'est pas le genre de papa à prendre sa fille sur ses genoux pour lui faire de gros câlins ou pour lui lire une histoire?

C.L. : (Silence)

L'avocate de Franck Lavier: Lorsque vous avez quitté le foyer de Monsieur et Madame L., à votre retour en décembre 2005 vos parents avaient déjà acheté la maison de la rue M.

C.L. : (Silence)

L'avocate de Franck Lavier: Savez-vous avec quel argent ils ont acheté cette maison vos parents, c'est avec l'argent de l'indemnisation du procès d'Outreau. Mais à l'époque ils n'avaient pas de sous pour payer l'électricité. Vous souvenez vous de cette époque, parce qu'aujourd'hui Cassandra vous avez 24 ans, vous êtes belle et à la mode, mais à l'époque c'était plus difficile. Est-ce que vous vous en souvenez ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier: Et au lycée, pour vous, c'était compliqué. Et puis il y avait l'affaire Outreau

C.L. : C'est ça

L'avocate de Franck Lavier: A l'époque votre père n'avait pas de travail, 2005, 2007, 2009, 2010 durant toutes ces années de quoi viviez-vous à la maison ? Et puis c'est une grande maison, vos parents ne payaient pas les factures, pas de sous. Vous n'aviez plus d'eau chaude et vous vous laviez à l'école. Est-ce que vous vous en souvenez Cassandra d'avoir été chopée par quelqu'un au collège en train de vous laver les cheveux dans le lavabo?

C.L. : Je ne m'en souviens plus

L'avocate de Franck Lavier: C'est dans le dossier (c'est dans le dossier)

L'avocate de Franck Lavier: On vous traite de cassos, c'est dans le dossier, on vous surnomme L'Outreau, vos camarades de classe vous disent : « Éloigne toi, tu sens mauvais ! » au collège puis au lycée. Et à cet âge, les jeunes aiment bien avoir un petit truc sympa, un petit truc à la mode

C.L. On avait ce qu'il fallait

L'avocate de Franck Lavier: Là c'est la Cassandra de 24 ans, la mère de famille qui parle mais à l'époque comment viviez-vous le fait de ne pas avoir ce que les autres avaient ?

C.L. : Mal

L'avocate de Franck Lavier: Pourquoi ?

C.L. : Je ne sais pas

L'avocate de Franck Lavier: Je ne veux pas vous suggérer les réponses mais est-ce qu'on peut considérer que lorsqu'on a 15 ans, on veut ressembler aux autres parce que ressembler aux autres c'est être intégré dans le groupe ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier: On est bien d'accord pour dire que si on a pas le petit machin et le petit truc, c'est plus compliqué de se fondre au groupe ?

C.L. : C'est ça

L'avocate de Franck Lavier: C'était compliqué ?

C.L. : Ben oui

L'avocate de Franck Lavier: Cassandra, est-ce que vous étiez en colère ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier: Contre qui vous étiez en colère ?

C.L. : (Silence)

L'avocate de Franck Lavier: On a le droit de dire que ce n'est pas juste. Essayez de nous décrire cette colère

C.L. : Je ne sais pas comment la décrire

L'avocate de Franck Lavier: Est-ce qu'on peut dire que vous étiez en colère contre le monde entier finalement ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier: Et puis contre ces fichus parents qui ne sont pas foutus de faire comme les autres. Est-ce que c'était ça dans la tête de Cassandra ?

C.L. : Oui

L'avocate de Franck Lavier: Votre idée était de vous barrer de votre maison

C.L. : Pour avoir une meilleure vie

L'avocate de Franck Lavier: Vous n'aviez pas beaucoup d'amies mais Mll G. et Mll A. disent qu'elles vous apportaient à manger parce qu'après la pose déjeuner vous n'aviez pas mangé

C.L. : Je n'ai jamais dit ça

L'avocate de Franck Lavier: Alors pourquoi elles auraient dit ça ?

C.L. : Je n'en sais rien

L'avocate de Franck Lavier: Es ce qu'autour de vous au lycée il y avait des filles de votre âge, de 16 ans, qui étaient émancipées ?

C.L. : Non pas que je sache

L'avocate de Franck Lavier: Cassandra vous savez ce qu'est l'effet papillon ? Petite cause, grande conséquence, ça vous dit quelque chose ?

C.L. : Non

L'avocate de Franck Lavier: Est-ce que vous ne vous êtes pas laissée prendre au piège de votre propre mensonge ?

C.L. : Je ne sais pas

L'avocate de Franck Lavier : Est-ce que ce n'est pas l'effet papillon un peu comme si on voulait faire un barbecue dans le sud de la France et qu'on mettait le feu à la forêt ?

C.L. : c'est possible

L'avocate de Franck Lavier: Est-ce que vous allez bien aujourd'hui Cassandra ?

C.L. : J'essaye de me reconstruire seule avec mes enfants

L'avocate de Franck Lavier : Vous avez dit lors d'un interrogatoire : « quand j'ai accouché de ma première fille j'ai appelé mon père pour qu'il vienne voir sa petite fille. » Est-ce que c'est vrai ?

C.L. : Oui

Le Président appel maintenant à la barre Lucas Lavier*(seul témoin de ce procès).

* Lucas Lavier est le petit frère de Cassandra.

Ne souhaitant pas assister au témoignage de son frère Lucas, Cassandra demande à sortir. (Elle sortira en pleure de la salle d'audience). Lucas Lavier était quant à lui resté jusqu'alors dans une salle du tribunal où il ne pouvait pas suivre le déroulement de ce procès.

Le Président, à Luca Lavier : Monsieur, vous avez été cité comme témoin, je précise que vous êtes le fils de la personne qui est prévenu devant ce tribunal donc, je ne vous ferai pas prêter serment.

Le Président, à Luca Lavier : J'aimerais savoir comment s'est passé votre enfance et votre adolescence avec votre sœur jusqu'au 2 juin 2016 ?

Lucas Lavier : Plus jeune nous étions très fusionnels mais après au lycée elle a eu des fréquentations que je lui ai reproché alors on s'est éloigné, puis il y a eu coupure nette

Le Président projette des photos de la maison de famille des Lavier dans la salle d'audience.

Le Président : (Une photo du rez-de-chaussée est montrée). Est-ce qu'il a pu arriver que votre père dorme seul au rez-de-chaussée?

Lucas Lavier : Je pense que oui

Le Président : Comment est l'escalier pour aller du rez-de-chaussée jusqu'au premier étage?

Lucas Lavier : Il est en bois

Le Président : Comment est l'escalier pour monter du premier au deuxième étage ?

Lucas Lavier : Similaire

Le Président : Est-ce qu'il a pu arriver que votre père dorme au deuxième étage ?

Lucas Lavier : Ça a pu arriver

Le Président : Entre janvier 2015 et mai 2016 avez-vous noté des choses bizarres lorsque votre sœur était dans sa chambre ?

Lucas Lavier : Pas vraiment à part quand elle parlait devant son ordinateur à des gens

Le Président. : Comment se passaient les fêtes et les moments de convivialité en famille ?

Lucas Lavier : Des fêtes assez communes avec la famille dans le salon, de la musique, rien de spécifique

Le Président. : Est-ce que Pouët-Pouët camion ça vous dit quelque chose ou pas du tout ?

Lucas Lavier : Je n'en n'ai pas le souvenir

Le Président : Vous n'en avez aucun souvenir ?

Lucas Lavier : J'ai très peu de souvenir de mon enfance

Le Président : Vous n'avez jamais assisté à une scène où Monsieur Lavier aurait fait Pouët-Pouët sur qui que ce soit ?

Lucas Lavier : Je n'en n'ai pas le souvenir

LePrésident : Que pouvez-vous nous dire sur les faits que Cassandra a dénoncés ? Elle dit que son père montait dans sa chambre, lui pelotait les seins, lui touchait le sexe, lui caressait les fesses.

Lucas Lavier : La seule chose que je peux dire c'est que s'il s'était passé quelque chose je l'aurais forcément entendu ou vu. Dans la maison ont entent tout. C'est matériellement impossible

LePrésident : Depuis quand vous n'êtes plus en contact avec Cassandra ?

Lucas Lavier : Depuis qu'elle a dénoncé les faits

Le Greffier, à Lucas Lavier : Si votre sœur ressentait l'envie de partir de la maison, est-ce d'après vous pour rejoindre un petit copain ou parce que l'ambiance familiale était mauvaise ?

Lucas Lavier : Je pense que c'était plus pour chercher autre chose que pour fuir quelque chose

L'avocate de Cassandra Lavier, à Lucas Lavier : Quelle est votre relation avec vos parents au quotidien ?

Lucas Lavier : Ça n'a jamais été très fusionnel. Quotidiennement on se fait la bise pour se dire bonjour mais il n'y avait pas de grands câlins

L'avocate de Cassandra Lavier, à Lucas Lavier: Et vous, vous étiez bien, vous sentiez vous différent ?

Lucas Lavier : J'étais assez classique

L'avocate de Cassandra Lavier: Je vais vous lire ce qu'a dit de vous la dame qui travaillait au lycée Mariette en 2016. Elle dit : « Je connais Lucas, il a lui aussi un mal être, il a du potentiel mais au niveau de la structure familiale ça ne va pas. »

L'avocate de Cassandra Lavier: Concernant le Pouët-Pouët il est dit que c'est un jeu dans la famille Lavier ?

Lucas Lavier : C'est un jeu que je qualifierais de bof et ça a pu arriver dans ma famille

L'avocate de Cassandra Lavier: Êtes-vous encore brouillé avec Cassandra ?

Lucas Lavier : Oui pour les choix qu'elle a fait

L'avocate de Cassandra Lavier: Aujourd'hui vous êtes venu soutenir votre papa ou Cassandra ?

Lucas Lavier : Je suis venu soutenir mon père

Le Président, à Lucas Lavier : Si je comprends bien depuis 7 ans vous n'avez plus de relation avec votre sœur, comment pensez-vous qu'elle le vit ?

Lucas Lavier : Je pense qu'elle la vie mal parce qu'elle a essayé de m'ajouter sur plusieurs réseaux sociaux et je l'ai toujours refusée, bloquée de partout. Je ne lui répondais pas, elle a essayé plusieurs fois d'entrer en contact avec moi mais j'ai créé une rupture vraiment nette.

Le Président : J'ai l'impression que c'est une sorte de sanction que vous faites vivre à Cassandra au motif des déclarations qu'elle a faite

Lucas Lavier : Oui c'est une sanction familiale

LePrésident : Pensez-vous que Cassandra est mise au banc de la famille suite aux déclarations qu'elle a faite ?

Lucas Lavier : Ça semble logique pour moi

LePrésident : Pourquoi ça semble logique pour vous ?

Lucas Lavier : Quand on porte des accusations aussi graves sur un membre de sa famille, il y a des répercussions et on ne peut pas s'attendre à avoir le soutien de tout le monde. Selon le dénouement de ce procès, je reprendrai ou pas, une relation avec Cassandra

Le Président : Il ne vous est jamais venu à l'idée qu'il pouvait y avoir une part de vérité dans ce que disait Cassandra ? Vous n'avez jamais depuis 2016 essayé de lui dire « il faut qu'on parle qu'est-ce qui se passe ? » Pour voir les circonstances qui l'ont amenée à dénoncer ces faits ?

Lucas Lavier : L'idée m'est venue à l'esprit mais je n'ai jamais sauté le pas, elle fait trop d'erreurs dans sa vie privée

Le Greffier, à Lucas Lavier : Est-ce que c'est dur aujourd'hui de porter le nom Lavier ?

Lucas Lavier : Le nom Lavier a toujours été dur à porter et ce depuis ma naissance. Je me suis déjà fait insulter dans la rue par des gens que je connaissais à peine, à l'école... Mais je ne compte pas pour autant changer de nom. On espère qu'avec le temps ça s'évanouira dans la nature

Le Président, à Lucas Lavier : Quel est votre formation ?

Luca Lavier : J'ai fait une licence d'anglais que j'ai arrêtée en 3eme année et maintenant, je suis en formation pour devenir coach formateur manager depuis 1 ans

Le Président : C'est une fonction à responsabilité êtes-vous content ?

Lucas Lavier : Oui c'est quand même un plus dans la vie

Le Président : Envisagez-vous un jour de quitter la région ?

Lucas Lavier : Oui, j'y ai déjà pensé même beaucoup, j'ai même hésité à partir à l'étranger pour m'épanouir plus amplement

Le Procureur, à Lucas Lavier : Vous n'avez jamais cru votre sœur parce que votre père est soit premièrement incapable de faire ça, deuxièmement c'est impossible d'un point de vu rationnel ou troisièmement parce qu'à l'époque elle vous en aurait forcément parlé ? ou les trois mon capitaine ?

Lucas Lavier : Je pense qu'il y a une part des trois mais plus la deuxième. C'est impossible d'un point de vue rationnel car on entend vraiment tout et quand mon père prend l'escalier on l'entend

Le Procureur, à Lucas Lavier : Pourquoi vous êtes-vous positionné aussi vite dans cette affaire sans même avoir entendu votre sœur ?

Lucas Lavier : Pour moi les agressions sexuelles c'est quelque chose dont il n'est pas capable et puis rationnellement je connais trop bien cette maison pour qu'il s'y soit passé quelque chose sans que je sois au courant

Le Président, à Lucas Lavier : On sent que pour vous la rationalité c'est important. Vous dites que c'est matériellement impossible, mais vous savez, le vraisemblable sont les choses telles qu'elles devraient être tandis que le vrai, sont les choses telles qu'elles sont.

Le Procureur, à Lucas Lavier : Au-delà de cette affaire avez-vous conscience de la difficulté extrême notamment vis-à-vis de sa propre famille d'être victime d'agression sexuelle, également de la nécessité qu'ont les victimes d'avoir une écoute parce que votre discours est assez glaçant de ce côté-là comme s'il devait y avoir une sorte de solidarité familiale qui primerait même sur la réalité des faits ?

Lucas Lavier : Oui les victimes d'attouchements ont besoin et droit à une écoute et c'est légitime. Mais pour moi cela m'aurait demandé de remettre beaucoup trop de choses en questions. C'était déjà assez dur sept années de silence ou j'ai été impassible et c'est beaucoup trop dur pour elle mais c'est ce que je dois faire et je ne le regrette pas.

L'avocate de Franck Lavier, à Lucas Lavier: Lucas, vous avez suivi un parcours scolaire brillant, vous avez toujours été bon élève, vous avez obtenu votre bac et une licence de langue.

Comment avez-vous réussi à faire tout ça dans ce contexte compliqué et malgré les insultes, les crachats?

Lucas Lavier : Je me suis isolé de mes émotions, je me suis protégé en m'éloignant de tout ce qui était émotionnel. Je me suis dit, je vais être rationnel, je vais réussir ma vie et comme ça les gens diront « certes c'est un Lavier mais il s'est relevé, il a continué et il a réussi »

L'avocate de Franck Lavier, à Lucas Lavier: Vous vous êtes blindé au maximum comme galvanisé

Lucas Lavier : C'est un petit peu exagéré mais oui

L'avocate de Franck Lavier: Vous l'aimez votre sœur

Lucas Lavier : Évidemment

L'avocate de Franck Lavier: Vous vous sentez comment maintenant ?

Lucas Lavier : Attristé, nous sommes dans un procès au sein d'une même famille c'est un combat qui ne devrait pas avoir lieu

L'avocate de Franck Lavier: Le 17 Juin 2016 vous avez vu un juge pour enfants qui vous demande : « Que penses-tu de la situation ? » Ce à quoi vous répondez : « Dans l'histoire j'étais le premier témoin car au lycée j'entendais parler Cassandra avec ses copines qui lui disaient de fuguer et effectivement Cassandra l'a fait. Après pour cette affaire il faut savoir que Cassandra et moi, nous avons beaucoup menti et je pense donc que c'est un pur mensonge ». Le Juge vous demande également : « Cassandra est-elle influençable » ? vous répondez : « je ne dit pas qu'elle est conne mais bon les filles de sa classe elles ont de l'argent »

L'avocate de Franck Lavier : Que voulait vous dire par Cassandra et moi il faut savoir qu'on a beaucoup menti ?

Lucas Lavier : Nous étions les deux jambes d'un même corps, on a appris à mentir ensemble pour se protéger de nos parents, de l'école, de plein de choses. Donc je pense être assez calé sur le sujet pour vous dire que je sais reconnaître quand l'un des deux ment

L'avocate de Franck Lavier: Parce que vous étiez témoin, vous n'aviez pas le droit d'assister au début de ce procès. Si je vous dis maintenant que Cassandra a dit qu'elle avait menti, qu'est-ce que cela vous fait ?

Lucas Lavier : Ça ne m'étonne pas et ça m'étonne en même temps. Je ne savais pas si elle allait avoir le courage de démentir les faits après les avoir réitérés. Je la remercie d'avoir fait ça.

L'avocate de Franck Lavier: Vous dites au juge pour enfant que Cassandra est influencée par ses copines qui ont de l'argent

Lucas Lavier : Quand vous voyez vos amies qui ont plus que vous, qui ont un meilleur cocon que le vôtre, ça fait forcément envie

Le Président, à Lucas Lavier : Je précise parce que vous n'avez pas entendu. Concernant les seins pelotés, Cassandra a dit que c'était arrivé à plusieurs reprises. En revanche, pour tout

le reste, pour les déclarations concernant d'autres types d'attouchements sexuels, elle a dit que c'était faux

Le Président remercie Lucas Lavier pour son témoignage et lui propose d'assister à la suite du procès s'il le souhaite. Ce qu'il fait, Lucas Lavier s'assoit dans la salle d'audience.

L'audience est suspendue pour l'heure du déjeuner

Le Président appelle Franck Lavier à la Barre.

Le Président prend le témoignage de Aurore* qui a été entendue par la police le 9 juin 2016, elle avait alors 23 ans.

* Aurore est la belle fille de Franck Lavier. Elle vivait à l'époque dans le foyer des Lavier.

Le Président, à Franck Lavier : A la question posée par les services de police afin de savoir si elle avait déjà eu l'occasion de voir des gestes déplacés de votre part vis-à-vis de Cassandra. Aurore répond : « Franck est quelqu'un qui est porté sur le sexe, c'est quelqu'un qui est très tactile et il a une manie de toucher les seins de tout le monde. ». À la question : « est-ce qu'il lui est déjà arrivé de vous toucher les seins » ? Aurore répond : « Oui, même encore maintenant, et ça m'agace mais pour lui c'est un jeu, c'est comme ça quand il a envie d'embêter le monde. »

À la question : « Quelle a été votre réaction ? » Aurore répond « ça m'énerve, je lui demande d'arrêter et après il arrête » À la question : « Votre mari en pense quoi de ces agissements ? » Aurore répond : « il ne le sait pas, sinon ça se passerait mal ». À la question : « Est-ce que ça fait longtemps qu'il fait ce genre de choses » ? Aurore répond : « Oui, ça fait quelque temps maintenant » À la question : « L'avez-vous déjà vu agir de cette façon sur Cassandra ? » Aurore répond « Non »

Le Président, à Franck Lavier : Elle n'a pas l'air de dire que c'est un jeu. Elle dit : « C'est quand il voulait embêter le monde »

Franck Lavier : Non c'est un jeu d'embêter le monde

Le Président : Est-ce que ce n'est pas plus facile d'être l'embêteur que l'embêté ?

Franck Lavier : Quand on me demandait d'arrêter, j'arrêtais

Le Président : Concernant Cassandra, est-ce qu'il a pu arriver que vous ayez ce comportement avec elle ?

Franck Lavier : Ça a pu m'arriver une fois ou deux mais sans arrière-pensées, puis c'est un truc que je ne calcule pas, je peux rester 1, 2, 3 mois sans faire ce genre de conneries

Le Président : Cassandra a dit, que certaines choses qu'elle a dénoncées étaient fausses mais que le Pouët-Pouët camion s'est bien produit et à ce stade, le tribunal est encore saisi au moins pour ce fait. Lui avez-vous fait Pouët-Pouët camion ? Oui, Non ?

Franck Lavier : Oui

Le Président : Vous lui avait donc saisi les seins ?

Franck Lavier : Oui

Le Président. : Est-ce qu'avant de le faire vous essayez de savoir si la personne en face partage cette idée de jeux ?

Franck Lavier : Non

Le Président : Est-ce que vous considérez que ce jeu est un jeu approprié sur une mineur de 15, 16 ans ?

Franck Lavier : Oui à partir du moment où je n'ai pas d'arrière pensées

Le Président : Quelle limite fixe la société entre quelque chose qui est pénalement répréhensible et quelque chose qui ne l'est pas. Par exemple si quelqu'un dans métro met la main aux fesses d'une dame, est-ce qu'à votre sens cela peut être répréhensible ?

Franck Lavier : Si la personne fait ce geste volontairement et en ayant une arrière pensée sexuelle, oui

Le Président : Donc pour vous cela dépend de l'intention de la personne ?

Franck Lavier : Si vous sauvez une personne de la noyade et que vous essayez de la sortir de l'eau, vous le faites comme vous le pouvez, et si vous lui touchez les seins à ce moment-là, est-ce que c'est considéré comme un attouchement sexuel ?

Le Président : Par rapport à mon exemple c'est différent, puis lorsque vous touchiez les seins des femmes qui vous entouraient, elles n'étaient pas en risque de noyade.

Franck Lavier : Non mais ce que je veux dire c'est que je n'ai pas voulu

Le Président : Part rapport à ce qui a été dit avant, si je comprends c'est quelque chose de culturel dans votre famille?

Franck Lavier : C'est de la même manière que si je lui posais la main sur l'épaule ou si je lui attrapais la main pour lui dire bonjour

Le Président. : Mais l'épaule, la main ce n'est pas sexuel.

Le Président : Lors de votre audition durant votre garde à vue à la question : « Avez-vous touché la poitrine de Cassandra ? » vous répondez : « volontairement non, involontairement pour la repousser quand elle venait se coller à moi. » Est-ce que vous lui touchiez les seins uniquement dans des moments où vous vouliez la repousser ?

Franck Lavier : Oui

L'avocate de Cassandra Lavier, à Franck Lavier: Concernant le Pouët-Pouët Aurore dit que c'est dans votre famille ?

Franck Lavier : Oui par exemple la dernière fois j'étais à un enterrement et ma tante est venue m'embrasser sur la bouche pour me dire bonjour. Elle m'a dit : « Ça va kiki ? » j'ai répondu « ouais ça va » donc oui pour moi c'est naturel

L'avocate de Cassandra Lavier, à Franck Lavier: Pensez-vous être un bon père de famille ?

Franck Lavier : Il n'y a pas eu de construction de liens

L'avocate de Cassandra Lavier: Qu'avez-vous offert à vos enfants ?

Franck Lavier : Rien à part le matériel un toit et de la nourriture

L'avocate de Franck Lavier : Quand vous dites je n'ai rien offert à mes enfants, pourquoi vous dites ça ?

Franck Lavier : Par rapport à mon parcours de vie

L'avocate de Franck Lavier : Je ne comprends pas

Franck Lavier : Je vais vous expliquer mais c'est une plaie que je vais réouvrir et qui me fait très mal donc j'aimerais que la presse comprenne que je ne veux pas que ça s'ébruite.

Quand ma mère a accouché de moi, elle a failli mourir. Hypertension et tout puis j'ai été placé chez mes grands-parents maternels jusqu'à l'âge de 5 ans. Ensuite, je suis retourné au domicile familial avec mes frères et sœurs que j'ai rencontré

L'avocate de Franck Lavier : Pendant que vous étiez chez vos grands-parents avez-vous vu vos parents ?

Franck Lavier : Non

L'avocate de Franck Lavier : Jamais ?

Franck Lavier : Jamais

L'avocate de Franck Lavier : Pourquoi êtes-vous rentré chez vous ?

Franck Lavier : Je ne suis pas au courant de tous les détails mais je n'ai pas trouvé pas ma place dans cette maison. J'étais le vilain petit canard, ensuite ça a dégénéré, j'étais perturbé. Après la violence est montée crescendo. Je peux vous donner deux exemples car je voudrais que Cassandra comprenne mon parcours de vie qu'elle ne connaît pas. Ma mère me demandait de tendre ma main les doigts joints vers le haut et elle essayait de m'enfoncer des clous dans les doigts avec une louche en inox et surtout je ne devais pas pleurer. Une fois, il faisait froid et j'avais haussé le ton, je lui ai dit que j'allais partir elle m'a alors déshabillé et m'a jeté dehors en disant : « Tu es venu à poil tu repartiras à poil » et tout ça c'était normal. Y'avait pas d'amour, pas de câlins, pas de caresses, rien. Et du côté de mon père, il cumule 13 tentatives de suicides. Alors qu'est-ce qu'un père qu'est-ce qu'une mère ? Je ne peux pas vous répondre

L'avocate de Franck Lavier : Est-ce que par cette réponse vous voulez signifier que vous n'avez pas appris à être un bon parent ?

Franck Lavier : Non je n'ai pas appris et c'est tout ce que je connais du rôle de père ou de mère

Le Président, à Franck Lavier : Vous avez dit à l'enquêteur social : « Après une enfance heureuse avec mes grands-parents où je ne manquais de rien j'ai eu une enfance difficile. Au niveau de ma mère, je sens qu'elle n'a pas d'amour pour moi et mon père a arrêté de travailler suite à une dépression puis il se fera interner à l'hôpital psychiatrique et c'est l'enfer à la maison. Ma mère me donne des claques je deviens son souffre-douleur. Comme je ne me plains pas, ça va plus loin, elle me piétine quand je suis à terre, je deviens son esclave. » Vous dites aussi : « j'ai eu une enfant malheureuse à partir de 6 ans et cela se stabilisera à 17 ans. »

Le Président, à Franck Lavier : Comment cela s'est stabilisé ?

Franck Lavier : La prière Monsieur le Juge

Le Président : C'est-à-dire ?

Franck Lavier : La prière quand vous n'avez que ça

Le Président : Avez-vous lu l'enquête dans laquelle parle votre mère ?

Franck Lavier : Non parce que j'en ai rien à foutre

L'avocate de Franck Lavier, à Franck Lavier: Quel père à vos yeux êtes-vous ?

Franck Lavier : Un père de merde

L'avocate de Franck Lavier, à Franck Lavier: Un père de merde mais votre femme dit : « Franck et moi on va se priver de manger s'il le faut mais on donnera à manger à nos gosses »

Franck Lavier : Oui c'est normal

L'avocate de Franck Lavier : C'est une réalité et combien avez-vous d'enfant ?

Franck Lavier : Luca, Cassandra, Océane, Léa, Maël et Aurore que je considère comme ma fille

Le Président, à Franck Lavier : Sur les faits à part le Pouët-Pouët camion vous maintenez qu'il ne s'est jamais rien passé ?

Franck Lavier : Oui tout à fait

Le Président, à Franck Lavier : Quel est votre rapport à la pornographie ?

Franck Lavier : Je regarde des films porno

Le Président : Pouvez-vous nous dire à quelle fréquence ?

Franck Lavier : Une demie heure, trois quart d'heure par semaine

Le Président : Quel type de pornographie regardez-vous ?

Franck Lavier : Pas de type en particulier

Le Président : Dans le matériel électronique qui a été saisi chez vous, à savoir un téléphone, une tablette, un disque dur externe, et une unité centrale. L'expert informatique indique avoir trouvé dans l'historique web plusieurs sites pornographiques dont certains visent de jeunes individus pour des rapports incestueux (belle sœur, fils, sœur...) Il a également constaté que vous recherchiez des vidéos avec le terme viol en anglais. Il a trouvé aussi dans l'unité centrale des vidéos datant de janvier 2010 et de décembre 2010 dans lesquels on y voit des hommes en slips et dans des positions suggestives. Aussi une vidéo du 1^{er} janvier 2010 où l'on voit un homme surprendre Océane alors qu'elle prenait sa douche

Franck Lavier : Oui mais je ne cherchais pas de vidéos avec le terme « viols ». Je prends une vidéo comme ça au hasard et puis voilà

Le Président : Comment avez-vous apprécié votre service national ?

Franck Lavier : Bien

Le Président : Vous êtes sorti du service militaire en février 1998 ensuite vous avez été intérimaire employé par la société Adeco. En 1999, vous obtenez un examen pour être adjoint de police. Est-ce que cela vous intéresse ?

Franck Lavier : Oui mais à l'époque Sandrine ne voulait pas s'éloigner de ses parents

Le Président : Et aujourd'hui est-ce que vous y pensez parfois à cette opportunité manquée ?

Franck Lavier : Durant mon service militaire j'ai eu d'autres opportunités d'emplois que j'ai également refusées

Le Président : Peut-être que si à l'époque vous aviez fait des choix professionnels différents votre histoire personnelle l'aurait été aussi

Franck Lavier : Oui

Le Président : Ensuite dans les années 2000 vous allez être emprisonné. Combien de temps va durer votre incarcération ?

Franck Lavier : 3 ans

Le Président : Vous allez être ensuite acquitté, comment se passera votre retour ?

Franck Lavier : J'étais mort pour la société

Le Président : On a vu que votre père a fait plusieurs tentatives de suicide et vous-même ?

Franck Lavier : Oui, j'en ai fait une à mon arrivée en prison

Le Président : Quand avez-vous rencontré votre épouse Madame Sandrine Legrand ?

Franck Lavier : Le 28 octobre 1998

Le Président : Quand vous êtes-vous marié ?

Franck Lavier : Le 13 mars 1999

Le Président : Vous vous êtes mariés assez vite pourquoi ?

Franck Lavier : Sandrine est une force tranquille, elle est complètement différente de moi, c'est comme la glace et le feu, elle a un petit pouvoir sur moi

Le Président : C'est ça qui fait que ça marche entre vous ?

Franck Lavier : Oui

Le Président : Actuellement ou en êtes-vous de cette relation de couple ?

Franck Lavier : J'ai divorcé

Le Président : Il y a combien de temps

Franck Lavier : Un an

Le Président : Ou vivez-vous aujourd'hui ?

Franck Lavier : Je vis avec Sandrine

Le Président : Vous êtes divorcé mais vous vous êtes remis ensemble ?

Franck Lavier : Oui

Le Président : Des éducateurs de Boulogne-sur-Mer entendus par l'enquêteur social disent de vous que vous faites preuve de beaucoup de fermeté, que vous êtes têtu, que vous ne changez pas d'avis, que vous êtes dominant et impressionnant et que vous avez un fort impact sur vos enfants. Également que votre épouse validait tout ce que vous faisiez et disiez. Est-ce que vous vous retrouvez dans ce descriptif ?

Franck Lavier : Têtu je pense que oui, après si elle me trouve impressionnant c'est bien. Et vous Monsieur le Juge, vous me trouvez impressionnant ?

Le Président passe maintenant à une expertise psychologique datant du 4 décembre 2017

Le Président : Vous avez fait l'objet d'un examen psychologique réalisé par Monsieur B.P. il indique une efficacité intellectuelle normale sur le plan psychologique et que vous avez une personnalité normale. Il note que vous êtes installé dans une position défensive avec un discours victimaire et cela d'abord dans votre relation avec votre mère. Il souligne l'absence de névrose de même que l'absence de psychopathologie. Il dit : « Monsieur Lavier ne souffre d'aucun trouble de la personnalité ni du comportement, il offre en revanche une dimension caractérielle caractérisée par une violence impulsive dominée par un sentiment de colère. S'agissant de sa fille Cassandra, il tient des propos évasifs et banalisant tout en tentant de la présenter comme étant une dévergondée, ayant des relations extras familiales contre lesquelles il voulait s'opposer ».

Le Président : Est-ce que vous avez des épisodes où vous vous êtes dit il faut que je protège Cassandra ?

Franck Lavier : Oui, quand elle avait des discussions avec des hommes sur l'ordinateur, j'ai cherché. Je ne voulais pas qu'il y ait des photos envoyées qui circulent

Le Président : Vous avez aussi fait l'objet d'un examen psychiatrique qui ne révèle pas de maladie mentale ni même de troubles graves de la personnalité, il note cependant une déficience narcissique liée à des carences et maltraitements précoces avec une culpabilité exacerbée et des conduites masochistes. Est-ce que cela vous paraît cohérent ?

Franck Lavier : Mouais

Le Président : L'expert a rajouté : « Si les faits sont avérés, les échelles d'évaluations suggèrent un faible risque de récurrence. On rappelle que les violences sexuelles intra familiales ont un faible taux de récurrences. » Est-ce que vous voyez quelque chose à ajouter ?

Franck Lavier : Non pas dans l'immédiat

Le Président : Pouvez-vous nous parler de votre situation professionnelle ?

Franck Lavier : Je suis électricien naval en tant qu'intérimaire et j'ai une promesse d'embauche

Le Président : J'ai une dernière question qui me vient à l'esprit, on a vu au cours de cette audience à quel point c'est difficile d'être un Lavier dans la région et ce encore aujourd'hui. Compte tenu de tout cela n'avez-vous pas tenté avec votre épouse de refaire votre vie quelque part ailleurs ?

Franck Lavier : J'en ai rien à foutre de Boulogne

Le Président : Avez-vous une dernière chose à dire Monsieur ?

Franck Lavier : J'aime mes enfants

Le Président appel maintenant Cassandra Lavier à la barre.

Le Président, à Cassandra Lavier : Comment vous vous sentez à l'issue de cette audience ?

Cassandra Lavier : (silence)

Le Président: Comment voyez-vous l'avenir ?

Cassandra Lavier : Je voudrais partir dans une autre région

Le Président: Avez-vous l'espoir d'avoir des liens familiaux avec vos parents ainsi que vos frères et sœurs ?

Cassandra Lavier : (silence)

L'audience se termine et le Procureur prend la parole. :

Le procureur parle longuement tient un discours abscons difficile à retranscrire (*NDWP : comme d'habitude le procureur chuchote à l'oreille du juge en méprisant le peuple qui est venu pour l'écouter*). Après avoir indiqué entre-autres à Franck Lavier : « Monsieur Lavier je vous trouve très dur avec vous-même » le procureur propose 6 mois de prisons avec sursis.